

**Conseil d'établissement du Centre de formation professionnelle de Limoilou**  
**Année scolaire 2020-2021**  
**Procès-verbal**  
**de la réunion virtuelle du mercredi 30 septembre 2020 à 16 h 30**  
**via l'application TEAMS**

**Présences :**

Sylvie Auger  
Jocelyne Brochu  
Louise Gamache  
Laurie Néron

Nathalie Bédard  
Sophie Ferguson  
Nadine Genest  
Marie-Soleil Touchette

Hélène Boileau  
Mélina Fournier  
Jean Michaud  
Julie Vézina

**Absences :**

Nancy Asselin

Lucie Gagné

Marie-Ève Lévesque

**1. Mot de bienvenue**

Madame Genest souhaite la bienvenue aux membres du CE et explique les consignes d'utilisation dans TEAMS. Madame Genest explique le rôle du CE pour les nouveaux membres. Tous les membres se présentent.

**2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Madame Louise Gamache propose l'adoption de l'ordre du jour.

**CE 20-21-01 ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**3. Acceptation du procès-verbal de la rencontre du 20 mai 2020**

Madame Boileau propose l'adoption tel quel du procès-verbal de la rencontre du 20 mai 2020.

**CE 20-21-02 ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**4. Suivis aux procès-verbaux des rencontres du 26 février et du 20 mai 2020**

Madame Genest débute par le procès-verbal du 20 mai. Les membres ont reçu les modifications par courriel des règles de régie interne. Le rapport annuel a été placé sur le site Internet du centre. Des corrections doivent être apportées au document Principes d'encadrement du coût des documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe.

Suivis du 26 février 2020 : Suivis du point 6, les membres ont reçu un tableau par courriel (Analyse du document PE remis au CE du 26 février.pdf). Des ajustements ont été apportés dans la colonne réelle. Madame Genest explique les changements apportés.

## **5. Questions du public**

Aucune question du public.

### **Points de décision**

## **6. Procédure d'élection du poste de présidente ou président**

Madame Genest explique le mandat du président. Le président ou la présidente ne peut pas être un employé du centre de services. Aucune question.

## **7. Élection au poste de présidente ou de président**

Madame Néron propose monsieur Jean Michaud. Madme Boileau propose madame Néron. Madame Néron propose madame Guyon. Monsieur Michaud accepte la proposition. Madame Néron refuse la proposition. Madame Guyon refuse la proposition. Monsieur Michaud accepte la présidence. En cas d'absence de monsieur Michaud, nous pourrions solliciter mesdames Néron ou Guyon pour animer le CE. Monsieur Michaud remercie les membres de lui faire confiance.

**CE 20-21-03 ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **8. Adoption du calendrier des rencontres**

Madame Genest présente le calendrier des rencontres. Madame Ferguson propose l'adoption du calendrier des rencontres. Si parfois, il y a une urgence, madame Genest demande aux partenaires externes d'envoyer un numéro de téléphone pour les rejoindre.

**CE 20-21-04 ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **9. Règles de régie interne 2020-2021**

Madame Genest présente le document reçu par courriel (modifications aux règles de régie interne). Il faut intégrer ce document au document actuel. Madame Genest propose de l'intégrer au numéro 6.1 ainsi qu'à la page 13 (déroulement de la réunion) au point 16.2.25. Madame Genest demande aux membres s'ils veulent conserver les mêmes heures de rencontre, c'est-à-dire de 16 h 30 à 20 h. Madame Boileau demande que les réunions se tiennent par TEAMS pour le reste de l'année. Modification au point 6.1, pour l'année scolaire 2020-2021 les rencontres seront tenues à l'aide de moyen de communication permettant à tous les participants de discuter entre eux. Les membres utiliseront l'application TEAMS. Madame Gamache propose l'adoption des modifications.

**CE 20-21-05 ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **10. Budget 2020-2021**

Le budget aurait dû être déposé au printemps dernier. En raison de la pandémie et du dépôt tardif des règles budgétaires, le dépôt n'a pas été fait. Le budget de la prochaine année scolaire doit être fait sans tenir compte des dépenses particulières effectuées en raison de la COVID. Nous avons des dépenses cette année qui découlent des arrêts de formation de l'an passé. Le financement 2019-2020 n'est pas fermé en

date d'aujourd'hui. Le centre demeure en attente du calcul des allocations 2019-2020. Madame Genest explique le fonctionnement du budget dans un centre de formation professionnelle.

Madame Auger présente le budget. Le MAO est calculé en fonction des ETP d'il y a deux ans. Un ETP représente 900 heures sanctionnées.

Monsieur Michaud propose l'adoption du budget.

**CE 20-21-06 ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **Points d'information**

### **11.Le Centre**

11.1 : État de la clientèle : Le document est déposé séance tenante. Une rentrée en ACI est prévue le 6 octobre prochain. Madame Brochu explique aux membres comment il a été possible de permettre aux élèves de coiffure de terminer leur formation en juin. Madame Boileau informe les membres que les enseignants d'ACI ont poursuivi la formation à distance à partir du 19 mai jusqu'au 1<sup>er</sup> août.

11.2 État de la situation : Madame Genest explique les mesures sanitaires que toutes les personnes qui fréquentent le centre doivent respecter. Nous n'avons pas le concept de « bulle ». Les élèves doivent demeurer le plus possible dans le même local. Les règles de désinfection ont changé. La règle du 2 mètres doit être respectée pour le personnel entre eux. Dans les classes, les élèves doivent respecter une distance de 1,5 mètre. Un plan de reconfinement a été préparé par tous les départements. Madame Boileau mentionne que les enseignants sont déjà fatigués.

### **12.Budget et fonctionnement du conseil d'établissement**

Madame Genest indique qu'il y a 904 \$ de réservé pour le CE. Madame Auger informe les membres qu'il reste un surplus de 284\$ qui sera ajouté au 904 \$. Madame Gamache propose d'augmenter le budget que le C.E. attribue à chacun des secteurs étant donné les surplus accumulés et le peu de dépense prévue. Madame Boileau demande de connaître le solde accumulé dans le compte de vie étudiante. Madame Auger fournira l'information lors du prochain CE. Madame Ferguson demande d'avoir un budget pour l'activité des finissants en esthétique. Madame Ferguson propose que le CE donne 100 \$ à chacun des départements.

**CE 20-21-07 ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **13.Information des services aux entreprises**

Madame Touchette fait le suivi du service aux entreprises. Plusieurs partenaires ont dû annuler plusieurs ententes lors du confinement. Plusieurs formations sont encore reportées. Nous avons offert un service de formation à distance ou de suivi individualisé. L'entente avec la Ville de Québec est également sur pause. Il n'est pas possible d'accueillir des gens de l'extérieur pour des formations ou des prêts de locaux. Nous avons un nouveau partenariat avec le CDFM. Habituellement, Service Québec achète deux formations, cette année en fonction des budgets, ils achètent une seule formation. La formation en service de garde devait débiter le 16 novembre,

plusieurs candidats ont quitté en raison de la situation actuelle. Nous offrons des formations en virtuel.

Madame Gamache se questionne sur la possibilité de mixer le soin corps et et l'épilation à l'électricité.

Madame Touchette fera le suivi concernant les produits de soins du corps inutilisés. Le tableau qu'elle a projeté sera envoyé par courriel.

#### **14. Information de la vie scolaire**

Aucune information. Il n'y a pas de comité de vie scolaire. Toutes les activités sont suspendues pour le moment. Les comités n'ont pas été inscrits dans les tâches des enseignants. La compagnie Cantin a fait pour la 1<sup>re</sup> fois un congrès virtuel.

#### **15. Autres points**

Aucun autre point.

#### **16. Levée de la séance**

La séance est levée à 19h20. La proposition de lever l'assemblée est faite par monsieur Michaud.

#### Secrétaire de la réunion

Madame Julie Vézina

#### **Signatures :**

#### Directrice du CFP de Limoilou

Madame Nadine Genest

---

#### Président

Monsieur Jean Michaud

---